

DÉJÀ  DE 9 000 JEUNES AIDÉS

# PASS PERMIS CITOYEN

MON DROIT  
**600€**  
D'AIDE POUR FINANCER  
MON PERMIS\*

MON DEVOIR  
**70H**  
DE MON TEMPS DÉDIÉ  
AU SERVICE D'UNE  
COLLECTIVITÉ OU  
D'UNE ASSOCIATION\*



POUR LE

**10 000** ÈME

INSCRIT

LE DÉPARTEMENT FINANCE

L'INTÉGRALITÉ DU PERMIS !

 **inscris-toi sur OISE.FR**



\* VOIR LES CONDITIONS SUR LE SITE OISE.FR

# DÉJÀ + DE 9 000 JEUNES AIDÉS

## QU'EST-CE QUE LE PASS' PERMIS CITOYEN ?



Le **Pass'Permis Citoyen** est une **aide financière de 600€**, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans. Désormais, il est également ouvert aux jeunes qui ont obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Ce dispositif, **innovant et unique en France**, permet aux Oisiens de moins de 20 ans de financer leur permis de conduire en contrepartie d'**une mission bénévole de 70 heures** dans une collectivité ou une association de l'Oise.

Cette expérience permet de faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire tout en s'appuyant sur **la réciprocité des droits et des devoirs**.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

 Être âgé de **18 à 19 ans révolus** à la date de dépôt du dossier de candidature ;

 Être **domicilié dans l'Oise** (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un **foyer fiscal parental situé dans l'Oise** ;

 Passer son **permis de conduire pour la première fois** (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)

OU

 **Nouveau !**

**Avoir obtenu son permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée**, durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire. Tu peux prévenir ton auto-école lors de ton inscription et envoyer ton dossier de candidature dès tes 18 ans.



## L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS

MON DROIT

**600€**

D'AIDE POUR FINANCER  
MON PERMIS\*

MON DEVOIR

**70H**

DE MON TEMPS DÉDIÉ AU  
SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ  
OU D'UNE ASSOCIATION\*

## LES DÉMARCHES EN 7 ÉTAPES

**1. Trouve une structure d'accueil** et définis les modalités de recrutement\* (lieu, calendrier, missions)

**2. Dépose ta candidature**  
Télécharge le dossier de candidature sur [oise.fr](http://oise.fr)

**3. Attends l'accord** du Conseil départemental

**4. Signe ta convention de partenariat** avec la structure d'accueil

**5. Réalise ta contribution citoyenne** de 70 heures dans un délai d'un an

**6. Adresse ton attestation de fin de contribution** délivrée par la structure d'accueil, et les documents auto-école que le Conseil départemental t'a adressés

**7. Tu recevras une aide forfaitaire de 600 €** allouée par le Conseil départemental

\* Voir toutes les modalités et les conditions sur [www.oise.fr/pass-permis-citoyen](http://www.oise.fr/pass-permis-citoyen)

POUR LE

10 000<sup>ÈME</sup>

INSCRIT

LE DÉPARTEMENT FINANCE

L'INTÉGRALITÉ DU PERMIS !



POUR EN BÉNÉFICIER

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département ou peut être demandé auprès des services départementaux.



WWW.OISE.FR

Pour tout renseignement contactez-nous  
par mail à l'adresse suivante :

[contact-passpermis@oise.fr](mailto:contact-passpermis@oise.fr)  
ou par téléphone au 03.44.06.60.97



Suivez-nous sur :

[oise.fr](http://oise.fr)

